



Taxe d'apprentissage

2016

Soutenez les compétences
de demain

ENAC N° 11325 - 01/2016 - 2000 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique

Contact

Valerie CIZEL

+33 (0)5 62 17 43 39
valerie.cizel@alumni.enac.fr



L'ENAC : LA GRANDE ECOLE DU TRANSPORT AÉRIEN

CONSTRUCTEURS
AÉRONAUTIQUE **01**

ENTREPRISES DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
AÉRONAUTIQUES **02**

EQUIPEMENTIERS **03**

AÉROPORTS **04**

COMPAGNIES
AÉRIENNES **05**

ENTREPRISES DE
SERVICE ET DE CONSEIL **06**

OPÉRATIONNELS, ADAPTABLES, MOBILES,
NOS ÉLÈVES SONT FORMÉS POUR FAIRE
FACE AU SUCCÈS À TOUS LES DÉFIS QUE
VOUS METTREZ SUR LEUR CHEMIN.

L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) est l'école de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Elle rassemble des activités de formation et de recherche en ingénierie aéronautique, navigation aérienne et pilotage avion. Au travers de son positionnement, de l'étendue et de la complémentarité de ses formations, de la qualité de ses enseignements, de l'importance de ces moyens, l'ENAC est un exemple probablement unique au monde.

Située à l'intersection de tous les grands projets aéronautiques européens, l'ENAC est nécessairement appelée à jouer un rôle essentiel vis à vis des mutations et des exigences technologiques, économiques, environnementales qui conditionnent le développement du domaine aéronautique.

L'ENAC est prête à accompagner tous les acteurs du transport aérien pour leur permettre de faire face aux défis majeurs auxquels ils sont confrontés.

PLUS DE 60 ANS D'EXPERTISE AU COEUR DU TRANSPORT AÉRIEN



9 Campus
en France



2000 élèves formés en France chaque année au travers d'un éventail de **plus de 30 formations** différentes, dont **une majorité** destinée au secteur privé.



1er organisme de formation continue aéronautique d'Europe avec près de **5000 stagiaires accueillis** chaque année dans plus de **350 stages** très orientés vers les attentes des entreprises du secteur aéronautique.



500 diplômés
par an



950 personnels permanents dont **350 enseignants**-chercheurs et instructeurs



Un réseau de **22 000 anciens élèves** répartis sur les **5 continents**.



4 laboratoires de recherche et **7 programmes** transverses de recherche

DATE LIMITE DE VERSEMENT
29 FÉVRIER 2016

CONTACT
Valérie CIZEL
+33 (0) 5 62 17 43 39
valerie.cizel@alumni.enac.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

Chaque année, de janvier à fin février, les entreprises françaises versent leur taxe d'apprentissage aux organismes de formation. Elle permet aux entreprises de soutenir les écoles qui offrent des formations professionnalisantes. L'ENAC fait partie de ces écoles.

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La Taxe d'Apprentissage concerne la plupart des entreprises françaises. Elle représente **0,68%** de la Masse Salariale.

Elle est ensuite répartie comme il suit :

51% de la Taxe d'Apprentissage est directement versée au Trésor Public pour la Fraction Régionale pour l'Apprentissage.

26% de la TA constitue la fraction « Quota » de la TA. Elle est destinée à être transmise par l'entreprise aux Centres de de Formations par Apprentissage (CFA) qu'elle pourra librement choisir.

23% de la TA constitue la fraction « Hors quota ». Elle est destinée aux autres formations professionnelles.

QUEL PART DE MA TAXE D'APPRENTISSAGE PUIS-JE VERSER À L'ENAC ?

L'ENAC est éligible au versement de deux types de Taxe d'Apprentissage :

Le « Quota » de la Taxe d'Apprentissage (**26%**), destiné à la formation d'Ingénieur ENAC par Apprentissage dispensée sur son campus de Montpellier (**Code UAI 03423223R**)

Le « Hors Quota » de la Taxe d'Apprentissage (**23%**), s'applique au titre des autres formations de l'ENAC, essentiellement dispensées sur son campus de Toulouse (**Code UAI 0311256X**)

Les entreprises peuvent ainsi librement choisir de verser à la fois les **26%** de la fraction « Quota » et les **23%** de la fraction « Hors Quota » à l'ENAC, via ses deux numéros UAI.

COMMENT VERSER MA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENAC ?

Nous serions heureux que vous acceptiez de participer au fonctionnement de notre établissement.

Pour le versement de la Taxe d'Apprentissage, les entreprises sont désormais tenues de recourir à un

organisme collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Vous pouvez effectuer votre versement à l'organisme collecteur de votre choix. Nous vous remercions de lui préciser d'indiquer sur le bordereau et dans la colonne correspondante intitulée généralement « reversements demandés, école bénéficiaire ou autres versements », le nom et les coordonnées de votre centre de formation partenaire ENAC :

ENAC / Montpellier
Aéroport de Montpellier-Méditerranée
34134 MAUGIO Cedex.

ENAC / Toulouse
7, Avenue Edouard Belin - CS 54005
31055 TOULOUSE Cedex 4

POURQUOI VERSER MA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENAC ?

3 bonnes raisons de soutenir l'ENAC

- 1 Contribuer à la formation des futurs talents de votre entreprise
- 2 Etre au coeur de l'innovation
- 3 Partager des valeurs fortes :
 - Le service public et la responsabilité citoyenne
 - Un professionnalisme au niveau le plus élevé
 - La prise en compte des enjeux sociétaux

En choisissant de verser votre Taxe d'Apprentissage à l'ENAC, vous contribuez à la concrétisation des différents projets de l'Ecole et soutenez le développement des programmes de formation avec et pour votre entreprise.

NOS GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT

Poursuivre le développement de l'offre de formation dans les domaines de compétences et dans une logique de partenariats internationaux renforcés

Continuer à accompagner le développement des industriels européens du transport aérien à l'export

Intensifier la prise en compte des problématiques du développement durable du transport aérien dans les différentes formations

Développer les moyens de formation, d'entraînement et de simulation au pilotage et au contrôle aérien, ainsi que pour les communications sol-bord

Continuer à répondre aux problématiques industrielles et à l'impératif d'innovations technologiques du transport aérien